

---

**274ème séance plénière**

PC Journal No 274, point 3 de l'ordre du jour

**DECISION No 343  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR LA MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO**

Le Conseil permanent,

Rappelant ses décisions No 305 du 1er juillet 1999 et No 333 du 15 décembre 1999,

Prenant note du plan opérationnel de l'équipe spéciale conjointe chargée de l'enregistrement des faits d'état civil et de la constitution des listes électorales (SEC.FR/31/00 Restr.),

- Approuve un budget supplémentaire - tel qu'il a été établi et présenté en annexe - d'un montant de 5 526 800 euros pour la Mission de l'OSCE au Kosovo, qui couvre la part de l'OSCE dans le coût des travaux à effectuer par cette équipe spéciale conjointe OSCE/ONU. Ce budget supplémentaire sera exécuté conformément aux propositions communiquées par le Secrétaire général le 31 janvier 2000 (PC.IFC/8/00 Restr.) et le 4 février 2000 (PC.IFC/11/00 Restr.).

Mission au Kosovo  
Budget pour l'an 2000,  
y compris la proposition de budget pour l'équipe spéciale conjointe chargée  
de l'enregistrement des faits d'état civil et de la constitution des listes électorales

	<u>Budget</u> <u>approuvé*</u> EUR	<u>Augmentation</u> <u>proposée</u> EUR	<u>Nouveau budget</u> <u>proposé</u> EUR
LA MISSION			
Direction	2 463 200	-	2 463 200
Administration	35 647 000	-	35 647 000
Formation et perfectionnement de la police	11 778 400	-	11 778 400
Démocratisation	8 527 200	-	8 527 200
Questions de médias	2 467 400	-	2 467 400
Droits de l'homme et état de droit	7 606 200	-	7 606 200
Elections	16 561 300	-	16 561 300
Equipe spéciale conjointe chargée de l'enregistrement des faits d'état civil et de la constitution des listes électorales		5 526 800	5 526 800
TOTAL, MISSION	85 050 700	5 526 800	90 577 500
RENFORCEMENT DU SECRETARIAT	2 962 300	-	2 962 300
RENFORCEMENT DU BIDDH	<u>260 200</u>	<u>-</u>	<u>260 200</u>
TOTAL, MISSION AU KOSOVO	88 273 200	5 526 800	93 800 000

---

\* Conformément à la Décision No 331 du Conseil permanent en date du 15 décembre 1999.